



ADTCOC

NEWS LETTER octobre 2026

L'ADTCOC fédère 17 personnes morales ASA, ASL, et 3 groupements professionnels, nous représentons 15000 habitants du littoral du Cotentin des côtes Ouest, Est... Notre objectif est d'accompagner les structures et les propriétaires riverains du littoral sur la protection des personnes et les biens contre la mer dans le dédale de l'administration française.

Nous constatons avec plaisir que nous sommes de plus en plus nombreux, identifiés et reconnus pour notre action et notre participation aux débats sur la défense du littoral du département de la Manche.

Ainsi, l'ADTCOC, avec l'ASA de Saint-Lô d'Ourville, ont accueilli une délégation de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées mi-septembre afin d'illustrer concrètement leurs cours sur l'évolution climatique.

Puis, notre association était présente au congrès de l'Association Nationale des Elus des Littoraux (ANEL) du 23 au 25 septembre dernier à Avranches, nous avons également participé au séminaire du Réseau d'Observation du Littoral Normandie Haut De France (ROLNHDF) à Wimereux (62), enfin au colloque sur les risques du littoral à Carentan du 13 au 15 octobre. Dans tous ces temps forts, nous avons donc porté votre voix de résident, habitants et professionnels, pour notre défense contre la mer par les propos ci-dessous.

En effet, pourquoi dans toutes ces assemblées, parle-t-on du littoral ?

Ce sont nos familles, nos amis, notre activité, qui évoluent sur le littoral métropolitain et ultra marin, comme 12,5% de la population Française sur 4% du territoire. Comme dans l'ensemble du règne animal, nous, humains, agissons pour protéger nos vies, notre habitat, notre nourriture et notre travail. Alors, nous dire « laissons faire la nature », « refaisons des études », « attendons, voyons l'évolution »... est absurde quand les médias nous chantent tous les jours les risques face aux changements climatiques, que nous avons vécu un été caniculaire, et que nous risquons de faire face à des bombes météorologiques cet hiver. Nos concitoyens ne le comprennent pas et attendent des actions concrètes et efficaces de l'Etat et de ses administrations, de ses maires et des collectivités locales, pour se protéger de la mer !

Ensuite traiter localement un point n'est pas traiter le sujet :

Lors d'un **événement tempétueux, les dégâts auront lieu sur tout le littoral d'une région**, la tempête XYNTHIA en février 2010 a fait 47 morts, 50 km² submergés sur 4 départements... et pas qu'à La Faute sur Mer ! Alors, regardons le littoral dans son ensemble et non pas sur une seule intercommunalité fusse-t-elle celle de Coutances Mer et Bocage ! Parler du recul du trait de côte est important, mais quand les zones en arrière du front de mer sont plus basses que la mer, **le premier risque c'est la submersion et non le recul du trait de côte !**

Et comme nous devons faire face à une catastrophe déjà annoncée, il faut prendre, dès aujourd'hui, les dispositions que nous sommes en capacité de mettre en œuvre et non celles que l'on imaginerait :

Il est nécessaire **de prendre en compte en priorité les réalités humaines et économiques.** En effet, dire que l'on va relocaliser : sans avoir les réserves foncières nécessaires, sans l'appui de la population, ni les moyens financiers pour le faire, n'est qu'une utopie. Et cette utopie peut coûter cher en vies humaines et économiquement ! Alors qu'ici, au nord du département de la Manche, l'on se prépare à accueillir 15 000 familles pour « l'AVAL du futur », l'un des plus grands projets industriels d'Europe. Ne pas vouloir prendre en compte ce qui a déjà été réalisé ailleurs, en France ou en Europe et ce pour des questions de principe ou d'idéologie, est présomptueux et risque là encore de soumettre la population à un grave danger... Oui, **nous**

devons agir maintenant, protéger nos côtes et la population aujourd'hui. Il faut utiliser les nombreuses études déjà réalisées et cesser de s'abriter derrière de nouvelles études qui priorisent la protection de l'environnement au détriment de la protection des personnes et des biens, études qui n'aboutissent à rien de concret et qui coûtent des millions d'euros d'argent public. Ne rien faire de concret aujourd'hui, coûtera demain 10 à 100 fois plus qu'une protection efficace réalisée dès aujourd'hui. Avec 3600 milliards de dettes, notre pays peut-il se permettre de prendre ce risque ?

Alors, avec les collectivités locales et les ASA, commençons par s'assurer qu'un **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)** pertinent existe sur l'ensemble du linéaire côtier de notre département. Préparons avec l'Etat, la Région, le Département, les intercommunalités et les communes des **Programmes d'Action de Protection contre les Inondations (PAPI)**. Mettons en place une **protection concrète, efficace et financée**, adaptée à chaque secteur du littoral. Ainsi, cela nous donnera le temps nécessaire pour mettre en œuvre la nécessaire pédagogie avec la population et de prendre les dispositions humaines et économiques afin de s'adapter à la situation que nous devons vivre dans 30 ans **à travers des Plans Partenariaux d'Aménagement (PPA) construits et adoptés par les habitants**. Nous craignons que les élus municipaux, en cas de catastrophe, soient les premiers mis au banc des accusés par la justice et par les médias qui chercheront les responsables, dicit les jurisprudences issues de la tempête XYNTHIA.

Donc face au danger imminent, peut-être dès cet hiver, une protection est possible si nous sommes pragmatiques

Il ne faut refuser aucune possibilité, **mais hiérarchiser les risques sur l'ensemble d'un territoire, et mettre en œuvre dès aujourd'hui la solution qui correspond au problème local**. Protéger nos unités urbaines est essentiel, alors comment peut-on imaginer que l'on va déplacer 11.000 personnes dans la Manche à court terme et dans le contexte d'un « Zéro Artificialisation Nette » qui monte en puissance ?

Pour les cotes basses et sableuses, il faut sans aucun doute, dès aujourd'hui, en concertation avec les riverains, habitants et professionnels, savoir exploiter les sédiments marins que nous dragons dans nos estuaires, à l'image des composts de nos jardins rendre à l'estran les coquilles d'huîtres et de St Jacques, aujourd'hui considérés comme des déchets ; créer des systèmes d'endiguement autour de nos communes, épis rocheux, enrochements, cordons dunaires secondaires comme aux Pays-Bas... Et sur les zones naturelles, il faudra sans doute limiter l'érosion par des protections douces ou des Solutions Fondées sur la Nature (SfN). Refuser l'une ou l'autre des solutions, par principe ou par idéologie, c'est mettre en danger aujourd'hui les Hommes et les Femmes qui font vivre nos littoraux.

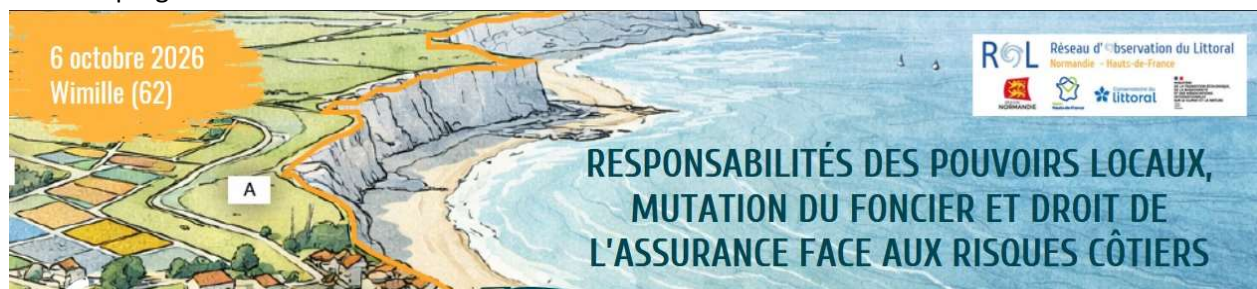
Enfin il nous faut redevenir cohérents !

Comment expliquer au commun des mortels qui compose nos communes, que la France est capable de construire des centrales nucléaires EPR2 en front de mer, de les protéger pour éviter la catastrophe et



considérer que nos villes et villages ne peuvent pas être protégés ? **Là c'est la crédibilité des services de l'Etat et des élus qui est en cause...** Nous devons revenir au réalisme sauf à souhaiter que la population se lève et prenne elle-même les moyens de sa protection... Nous n'en sommes pas loin, venez écouter la population dans nos réunions publiques, et prenez exemple sur la Gironde durant cet été.

Enfin, nous sommes capables de reconstruire une cathédrale en 5 ans quand nous utilisons le bon sens et que nous dérogeons aux innombrables lois et réglementations de notre législation. Chers élus de la République, **pouvez-vous faire le ménage dans cette législation qui permet en même temps d'interdire et d'autoriser, ce qui laisse la possibilité aux détracteurs de tous poils d'attaquer quelque décision que ce soit devant les tribunaux, qui permet aux services de l'Etat en région de valider un ouvrage en Charente-Maritime et de refuser ce même ouvrage dans la Manche**, car les uns ont vécu le risque et les autres s'en croient épargnés...



Alors, en conclusion, Chers amis, il n'est plus temps d'imaginer ce que sera le changement climatique, nous y sommes...

Agissons tous ensemble, pour que le code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'article L 2212-2 puisse s'appliquer afin que les maires accomplissent leur mission de protection de leurs administrés. Les services de l'Etat doivent autoriser les intercommunalités, les communes, les ASA, à adapter, rénover, à édifier des ouvrages indispensables à la protection des personnes et des biens, à la protection de l'eau potable, et à limiter les risques de pollution issus de nos stations d'épuration **contre un risque qui est imminent, celui de la submersion marine et des inondations avant même l'érosion de nos côtes.**

Enfin, que dire du « **décret-liste de la loi Climat et Résilience** » qui a transféré la responsabilité des conséquences d'une submersion de l'état vers les communes, ce qui dégage la responsabilité des services de l'Etat et place les maires dans une situation pénale fâcheuse dans tous les cas de figure. Alors qu'en même temps les règles en vigueur leur interdisent toute action préventive, toute mesure de précaution. Nos autorités environnementales et préfectorales elles-mêmes prises au piège de ce mille-feuille législatif, ont édicté tout et son contraire depuis 20 ans dans une vision du sujet très jacobine et sans doute un peu dogmatique.

Cette situation unique dans un pays d'Europe, vis-à-vis du risque submersion, révèle une absence totale de stratégie, de plan d'action, de plan de financement, à court terme de la part de l'Etat et de ses services, avec quelques fois d'autres collectivités qui « regardent ailleurs », dans une politique de l'autruche. Les administrés de notre pays ont droit à être entendus et protégés !

Alors, après la catastrophe, comment justifiera-t-on auprès des administrés de nos littoraux ce choix de l'immobilisme ? Je vous laisse mesurer cette irresponsabilité dont les auteurs devront un jour répondre devant les tribunaux, mais surtout devant les générations futures.

En remerciant chacun de vous de soutenir notre action, croyez bien que chaque ASA/ASL reste à l'écoute de ses administrés pour remplir sa mission de protection de la population contre la mer.